



DEC/1.1/46/23

### DECISION

**OBJET : MAPA - SERVICES DE REPARATIONS DE PETITS MATERIELS ET DE FOURNITURE DE PIECES DETACHEES- SIGNATURE**

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour procéder à la passation de marchés publics d'un montant inférieur au seuil défini par décret,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations à réaliser,

Considérant la nécessité de réaliser les prestations de services de réparations de petits matériels et de fourniture de pièces détachées,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation relative aux prestations de services de réparations de petits matériels et de fourniture de pièces détachées :

- une analyse de la candidature et de l'offre du candidat a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation,
- l'offre de la société SAS DEHONDT seule à avoir candidaté pour le marché et dont les caractéristiques permettent de garantir sa bonne exécution,

### DECIDE

**Article 1 :** De conclure et signer avec la société SAS DEHONDT située 270 rue Pomone - 76170 SAINT ANTOINE LA FORÊT, un accord-cadre à bons de commande pour une période initiale d'un an à partir du 3 juillet 2023, renouvelable 2 fois par période d'un an par reconduction tacite soit pour une durée maximale de trois (3) ans. Le montant maximum annuel est de 25 000 € HT soit 30 000 € TTC.

**Article 2 :** D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville,

**Article 3 :** De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de la Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier le marché à la société SAS DEHONDT.

Fait à LILLEBONNE, le 27 juin 2023

Pour le Maire et par subdélégation,  
1<sup>er</sup> Adjoint,



Kamel BELGHACHEM

VILLE DE LILLEBONNE